

**BUREAU DE COORDINATION DES ÉTUDES**  
**Fiche d'identification de la mise à jour**

**COMMISSION :** Commission d'étude des questions afférentes à l'accèsion du Québec à la souveraineté.

**ÉTUDE ORIGINALE**

**Référence :** Volume 4, pages 591 à 629

**Auteur :** Pierre Fortin

**Titre :** Les conséquences économiques de la souveraineté du Québec : analyse exploratoire

**MISE À JOUR**

**Auteurs :** Claude Fluet et Pierre Lefebvre

**Titre :** Les conséquences économiques de la souveraineté du Québec : analyse exploratoire

**Commentaires :** L'auteur original ayant décliné l'invitation du Bureau de coordination, la mise à jour de son étude a été confiée à Claude Fluet et Pierre Lefebvre par suite de l'appel d'offres de service et de la recommandation du comité d'évaluation.

2001-12-19

Mise à jour de l'étude intitulée  
« Les conséquences économiques de la souveraineté du  
Québec : analyse exploratoire » (numéro 07)

Produite dans le cadre des travaux de la  
Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec(1990-1991 et de la  
Commission parlementaire d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la  
souveraineté (1991-1992)

par

Claude Fluet et Pierre Lefebvre

Département des sciences économiques  
École des sciences de la gestion  
Université du Québec à Montréal

30 novembre 2001

---

Les auteurs de la mise à jour remercie Jocelyn Chouinard pour son assistance de recherche.

# Sommaire

Dans la foulée des travaux de la Commission Bélanger-Campeau<sup>1</sup> au début des années 1990, plusieurs études ont été réalisées, soit dans le cadre de la Commission soit par des chercheurs indépendants, pour cerner l'impact de l'accession à la souveraineté sur l'économie du Québec et sur ses finances publiques. En particulier, P. Fortin présentait un point de vue critique sur ces questions dans deux textes complémentaires publiés en 1991 : « L'impact du passage à la souveraineté sur le déficit budgétaire du Québec » et « Les conséquences économiques de la souveraineté du Québec : analyse exploratoire ». Ces études concluaient que le passage à la souveraineté, s'il avait eu lieu en 1990-91, se serait traduit par un déficit budgétaire important de l'ordre de 13,2 milliards \$ (soit 8,3 pour cent du PIB québécois), plaçant le Québec dans le peloton de queue des pays industrialisés du point de vue des finances publiques. Même avec un effort majeur de rationalisation budgétaire, la situation des finances publiques québécoises serait restée préoccupante.

L'amélioration de la situation économique générale et l'assainissement des finances publiques ont cependant été des phénomènes marquants de la dernière décennie, tant au Québec qu'au Canada et dans la plupart des pays industrialisés. Les conclusions des études datant du début des années 1990 sont donc à réévaluer. Dans le contexte Québec-Canada, cette réévaluation s'impose non seulement par suite de l'amélioration de la situation économique sous-jacente et de celle des finances publiques des gouvernements fédéral et provincial, mais aussi parce qu'on peut présumer qu'il y a eu des changements importants dans la structure des transferts financiers entre le Québec et le reste du Canada. Cette étude présente une mise à jour des études antérieures sur l'impact budgétaire du passage à la souveraineté sur la base du cadre conceptuel développé dans C. Fluet et P. Lefebvre, « Les finances publiques et le projet de souveraineté du Québec », 1995.

Pour les années 1999-2000 et 2000-2001, le solde budgétaire d'un Québec souverain se serait traduit par des déficits de 3,7 et 2,8 milliards \$ respectivement, comparativement à un déficit de 14,5 milliards \$ pour 1990-91 sur la base de la même méthodologie. Par rapport au produit intérieur brut québécois, les déficits de 1999-2000 et 2000-2001 représentent respectivement 1,7 pour cent et 1,3 pour cent du PIB, comparativement à 9,1 pour cent en 1990-91 sur la base de la même méthodologie. Ces estimations sont obtenues avant tout ajustement pour les rationalisations budgétaires susceptibles d'accompagner le passage à la souveraineté. Bien que ces déficits soient modestes, ils doivent cependant être interprétés en regard de la conjoncture économique favorable pour les années en question et en fonction des excédents budgétaires réellement observés sur cette période. La méthodologie adoptée ici permet de calculer des soldes budgétaires consolidés Québec-Fédéral, obtenus en tenant compte des dépenses de

---

<sup>1</sup> Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec*, Document de travail no 1, Québec, 1991.

transfert et de fonctionnement du gouvernement fédéral attribuées au Québec et de la part du Québec dans les recettes fiscales fédérales. En 1999-2000 et 2000-2001, les soldes budgétaires consolidés se traduisent par des excédents de 2,6 et 5,1 milliards \$ respectivement. Le changement du statut politique du Québec s'accompagne par conséquent d'un manque à gagner non négligeable, se situant entre 6 et 8 milliards \$ pour les années considérées. Ce manque à gagner est du même ordre de grandeur qu'en 1990-91. Par rapport au PIB, il représente entre 2,8 et 3,5 pour cent du PIB, comparativement à 3,2 pour cent en 1990-91.

# I. Introduction

Dans la foulée des travaux de la Commission Bélanger-Campeau<sup>2</sup> au début des années 1990, plusieurs études ont été réalisées, soit dans le cadre de la Commission soit par des chercheurs indépendants, pour cerner l'impact de l'accession à la souveraineté sur l'économie du Québec et sur ses finances publiques. En particulier, dans deux textes complémentaires, Pierre Fortin présentait un point de vue critique sur ces questions.<sup>3</sup>

Dans Fortin (1991b), on présentait une analyse exploratoire, essentiellement qualitative, des facteurs à considérer dans le changement de statut politique et des impacts possibles : potentiel de développement économique à long terme du Québec; mouvements de population et solde migratoire; accès aux marchés extérieurs dans le cadre du marché commun canadien et, à l'époque, dans le cadre des accords du GATT et de l'Accord canado-américain de libre-échange; enfin l'effet sur les finances publiques. En ce qui concerne les premiers éléments, c'est-à-dire en excluant les considérations relatives aux finances publiques, l'auteur concluait que l'effet de la souveraineté serait essentiellement neutre à moyen terme. Il n'y a pas lieu aujourd'hui de modifier ce diagnostic, puisque les raisonnements qui le sous-tendent peuvent être transposés intégralement dans le contexte actuel (par exemple l'Organisation mondiale du commerce et l'ALENA pour ce qui est de l'accès aux marchés extérieurs). Tout au plus serait-il important de souligner que l'économie du Québec semble avoir achevé un long processus de reconversion économique, de sorte qu'elle apparaît maintenant en meilleure posture et qu'elle offre de meilleures perspectives de croissance à long terme que ce n'était le cas au début de la dernière décennie.

L'impact sur les finances publiques avait été considéré succinctement dans Fortin (1991b) et de façon plus détaillée dans Fortin (1991a). L'auteur concluait que l'accession à la souveraineté se traduirait par un déficit budgétaire important pour le nouvel État. Les estimations de ce déficit présentées par Fortin étaient supérieures à celles de la Commission Bélanger-Campeau, mais inférieures à celles qu'obtenaient d'autres analystes, notamment Grady (1991) et McCallum et Green (1991). Selon la Commission Bélanger-Campeau, le passage à la souveraineté en 1990-91 aurait laissé le Québec avec un déficit budgétaire de 9,3 milliards \$, comparativement à 13,2 milliards dans l'étude Fortin, 13,7 milliards dans l'étude McCallum-Green et 21,7 milliards dans l'étude de Grady. Dans une étude réalisée ultérieurement, Fluet et Lefebvre (1995) estimaient que le déficit en 1990-91 aurait été de 14,5 milliards \$, ce qui se rapproche des estimations de Fortin et McCallum-Green.

---

<sup>2</sup> Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec*, Document de travail no 1, Québec, 1991.

<sup>3</sup> « L'impact du passage à la souveraineté sur le déficit budgétaire du Québec », 1991, dénoté ci-après Fortin (1991a). « Les conséquences économiques de la souveraineté du Québec : analyse exploratoire », 1991, dénoté Fortin (1991b).

Si l'on ne retient que les estimations de Fortin (1991a), le passage à la souveraineté en 1990-91 aurait impliqué un déficit budgétaire équivalent à 8,3 pour cent du produit intérieur brut québécois. Du point de vue des finances publiques, le Québec aurait alors été dans le peloton de queue des 17 pays industriels avancés dont l'OCDE analyse régulièrement les finances publiques (c'est-à-dire avant-dernier, devant l'Italie). Sur la base d'autres indicateurs, tels que le ratio dette/PIB, le Québec aurait également été dans le peloton de queue, avec d'ailleurs le Canada, la Belgique et l'Italie. L'auteur concluait que l'accession à la souveraineté ne serait donc gérable, du point de vue des finances publiques, que dans le cadre d'un programme vigoureux de rationalisation budgétaire. Il estimait à 3 milliards \$ au minimum l'effort d'assainissement budgétaire requis, ce qui aurait quand même laissé le Québec avec un déficit d'environ 6 pour cent du PIB, soit à peu près le même ordre de grandeur qu'avant la souveraineté. Une telle réduction de dépenses pouvait sans conteste être considérée comme majeure, même s'il est vrai que le premier milliard \$ de réduction aurait pu être obtenu sans coûts sociaux importants.

Outre l'amélioration de la situation économique générale, l'assainissement des finances publiques a été un phénomène marquant de la dernière décennie, tant au Québec que dans le reste du Canada, comme d'ailleurs dans presque tous les pays industrialisés. En ce qui concerne spécifiquement l'impact budgétaire de l'accession à la souveraineté, les conclusions des études datant du début des années 1990 sont certainement à réévaluer. Dans le contexte Québec-Canada, cette réévaluation s'impose à la fois par suite de l'amélioration économique générale, par suite de l'assainissement des finances publiques à tous les niveaux de gouvernements, de même que par suite de changements qui apparaissent importants dans les transferts financiers entre le Québec et le reste du Canada. Une mise à jour des études antérieures s'impose par conséquent.

La présente étude fournit une telle mise à jour, à partir du cadre conceptuel utilisé par Fluet et Lefebvre (1995) dans une étude du même ordre. Bien que tout cadre d'analyse ait ses limites, l'intérêt d'utiliser la même structure d'analyse est de bien mettre en évidence les changements dus à l'évolution de la situation économique et budgétaire sur la question des impacts de l'accession à la souveraineté. La prochaine section présente le cadre conceptuel en question et la mise à jour des estimations. La section III dégage les principales conclusions et discute des limites de l'analyse présentée ici.

## II. L'impact du passage à la souveraineté sur les finances publiques du Québec

Nous examinons la question de l'impact budgétaire de l'accession à la souveraineté ou de tout autre changement de statut politique qui, d'un point de vue budgétaire, se traduirait par les réaménagements suivants: 1) le rapatriement par Québec de tous les prélèvements fiscaux ou parafiscaux effectués par le gouvernement fédéral en territoire québécois; 2) l'élimination de tout transfert fiscal du gouvernement fédéral au gouvernement québécois et de tout transfert du gouvernement fédéral aux particuliers ou aux entreprises en territoire québécois; 3) la prise en charge par le gouvernement du Québec de la production de biens et services collectifs actuellement fournis par le gouvernement fédéral; 4) la prise en charge par Québec des transferts fédéraux actuels aux particuliers en territoire québécois; 5) la prise en charge par le gouvernement du Québec, après négociation, de sa «juste part» du service de la dette fédérale. Dans cet exercice, nous faisons abstraction des coûts de transition découlant d'un changement de statut politique ou d'effets perturbateurs de moyen ou de long terme qui pourraient être associés à un tel changement. En tout état de cause, ces coûts ou effets perturbateurs dépendraient de la nature du changement de statut et des conditions dans lesquelles il se réaliserait. Compte tenu de la marge d'incertitude, nous croyons utile de nous en tenir aux cinq éléments «techniques» décrits ci-dessus, de façon à mettre en évidence les impacts budgétaires qui leur sont directement attribuables.

La section suivante présente le cadre d'analyse. Celui-ci repose sur la comparaison du solde budgétaire consolidé du Québec dans le régime fédéral actuel et du solde budgétaire du gouvernement du Québec après le changement de statut politique. Par construction, le solde consolidé dans le régime actuel est la somme du solde budgétaire du gouvernement du Québec et de la «part québécoise» du solde budgétaire fédéral. Le solde budgétaire du gouvernement du Québec après le changement de statut est celui qui résulte des cinq éléments techniques énumérés ci-dessus. En supposant que l'on ne modifie ni les prélèvements fiscaux ni les transferts aux particuliers ou aux entreprises, la différence entre le solde budgétaire consolidé «avant» et le solde budgétaire «après» se décompose en trois postes: 1) la perte résultant de la disparition du gain fiscal attribuable aux transferts nets du reste du Canada vers le Québec (ou gain si ces transferts nets sont négatifs); 2) la modification de la part québécoise du service de la dette fédérale, comparativement à la part implicite du Québec pour le service de cette dette dans le régime actuel; 3) les réaménagements dans la production publique de biens et services consommés par le Québec, mais fournis actuellement par le gouvernement fédéral.

Les sections 2 et 3 présentent les principaux résultats pour les années budgétaires 1995-1996 et 1999-2000 à 2001-2002; les données détaillées sont présentées dans l'annexe statistique. Les données pour l'année 2000-2001 sont basées sur les prévisions budgétaires des gouvernements du Québec et du Canada contenues respectivement dans le *Budget 2001-2002* (ministère des Finances du Québec, 29 mars 2001) et *l'Énoncé économique et mise à jour budgétaire* (ministère des Finances du Canada, 18 octobre

2000 et 17 mai 2001). Ceci permet d'ignorer les incertitudes concernant les prévisions budgétaires à la suite des événements du 11 septembre 2001. Pour fin de comparaison avec les études antérieures, nous analysons également l'année budgétaire 1990-91.<sup>4</sup>

## 1. Cadre d'analyse

Le *solde budgétaire consolidé* du Québec est la somme du solde budgétaire du gouvernement du Québec et de la «part québécoise» du solde budgétaire fédéral. Cette «part québécoise» ne peut être obtenue que sur la base d'une imputation. Le solde budgétaire fédéral représente un accroissement de la dette fédérale nette dans le cas d'un déficit budgétaire ou une diminution de cette dette nette dans le cas d'un excédent budgétaire. La part du Québec dans le solde budgétaire fédéral correspond donc au coût que devra assumer le contribuable québécois relativement au service de la dette fédérale, en vertu du contrat implicite qui sous-tend la fiscalité fédérale. Il est raisonnable de considérer que ce coût correspond à la part que représentera le Québec dans les prélèvements fiscaux et parafiscaux du gouvernement fédéral. Cette part se modifiera vraisemblablement au cours du temps. Pour respecter parfaitement le principe énoncé ici, il faudrait par conséquent prendre la valeur actualisée (en utilisant un facteur d'actualisation en termes réels) des parts  *futures*  du Québec dans les recettes fédérales. Pour simplifier, nous ferons abstraction de la variation future de la part du Québec dans les recettes fédérales et prendrons la part calculée sur la base des recettes courantes. Autrement dit, nous considérerons que, en vertu du contrat implicite qui sous-tend le régime actuel, la part québécoise du solde budgétaire fédéral  *et*  du service courant de la dette fédérale correspond aux montants que le contribuable québécois assume actuellement.

Le *solde budgétaire fédéral* peut s'exprimer par l'équation :

$$B_F = R_F - D_F - S_F \quad (1)$$

où  $B_F$  est le solde budgétaire,  $R_F - D_F$  est le *solde de fonctionnement* (excédent des recettes fiscales  $R_F$  sur les dépenses de programme  $D_F$ , en excluant les revenus de placement et les intérêts payés sur la dette) et où  $S_F$  est le *service net de la dette* (intérêts payés sur la dette moins les revenus de placement). La part du Québec dans les recettes fédérales est donnée par :

$$p_{QF} = R_{QF} \div R_F \quad (2)$$

où  $R_{QF}$  désigne les recettes fiscales fédérales effectivement prélevées au Québec (l'indice  $QF$  tient lieu de part *Québécoise* dans le poste *Fédéral* correspondant). Par construction, la part  $B_{QF}$  du Québec dans le solde budgétaire fédéral et sa part  $S_{QF}$  dans le service de la dette satisfont donc :

$$B_{QF} = p_{QF} \times B_F \quad (3)$$

---

<sup>4</sup> Les données sont reprises telles quelles de l'étude de Fluet et Lefebvre (1995).



$$S_{QF} = p_{QF} \times S_F \quad (4)$$

Par ailleurs, le solde de fonctionnement du gouvernement fédéral au Québec se définit par l'excédent des recettes fiscales  $R_{QF}$  qu'il y prélève sur les dépenses de programmes  $D_{QF}$  dont le Québec bénéficie effectivement. Comme les dépenses de programmes  $D_{QF}$  ne représentent pas nécessairement une proportion  $p_{QF}$  du total des dépenses de programmes  $D$  du gouvernement fédéral, on ne peut reproduire avec les quantités  $B_{QF}$ ,  $R_{QF}$ ,  $D_{QF}$  et  $S_{QF}$  l'identité comptable du solde budgétaire comme dans l'équation (1), à moins d'introduire un terme d'ajustement. Dans l'expression ci-dessous, ce terme d'ajustement est représenté par  $G_{QF}$  :

$$B_{QF} = R_{QF} - D_{QF} - S_{QF} + G_{QF} \quad (5)$$

Compte tenu des définitions ci-dessus, on montre facilement que le terme d'ajustement  $G_{QF}$  satisfait l'égalité :

$$G_{QF} = p_{QF} \times (R_F - D_F) - (R_{QF} - D_{QF}) = D_{QF} - (p_{QF} \times D_F) \quad (6)$$

Ce terme est égal à l'excédent des dépenses fédérales de programmes dont bénéficie le Québec, par rapport à la part des dépenses fédérales totales de programmes qui reviendraient au Québec sur la base de sa contribution aux recettes fiscales fédérales. Nous désignerons  $G_{QF}$  par l'expression *gain fiscal brut*. Ce terme peut *a priori* être positif ou négatif. S'il est positif, il s'interprète pour l'essentiel comme un transfert du reste du Canada vers le Québec (et comme un transfert du Québec vers le reste du Canada dans le cas contraire).

Désignons par  $B_Q$  le solde budgétaire du gouvernement du Québec dans le régime actuel. Par définition, le *solde consolidé* du Québec dans le régime actuel, que nous dénoterons par  $B_{QC}$ , est donné par :

$$B_{QC} = B_Q + B_{QF} \quad (7)$$

Après l'accession à la souveraineté, en supposant (i) que les prélèvements fiscaux en territoire québécois ne sont pas modifiés, (ii) que Québec maintient intégralement les dépenses de programmes et (iii) que la part effective du Québec dans le service de la dette fédérale n'est pas modifiée, le solde budgétaire du Québec (dénoté par  $B$ ) serait donné par :

$$B = B_Q + R_{QF} - D_{QF} - S_{QF} \quad (8)$$

Sous ces hypothèses, on peut vérifier que la variation du solde budgétaire (c'est-à-dire  $B - B_{QC}$ ) serait tout simplement égale à la perte du *gain fiscal brut* défini dans l'expression (6). De façon plus générale, si l'on considère que, advenant le changement de statut politique, le coût effectif pour le Québec du service de la dette fédérale pourrait être modifié et que, par ailleurs, il pourrait y avoir des modifications relativement aux dépenses de programmes auparavant assumées par le fédéral (par suite de

rationalisations, etc.), le solde budgétaire du Québec, à prélèvement fiscal constant, serait donné par :

$$B = B_Q + R_{QF} - D'_{QF} - S'_{QF} \quad (9)$$

où  $D'_{QF}$  et  $S'_{QF}$  représentent de nouvelles valeurs de dépenses de programmes et de service de la dette fédérale. Dans ce cas, la variation du solde budgétaire sera égale à :

$$B - B_{QC} = -G_{QF} + (D_{QF} - D'_{QF}) + (S_{QF} - S'_{QF}) \quad (10)$$

En d'autres termes, la variation du solde budgétaire correspondra à la somme de trois éléments :

- (i) Le terme  $-G_{QF}$  résulte de l'élimination du gain fiscal brut. Si ce dernier est positif, cet élément sera un facteur d'accroissement du déficit.
- (ii) Le terme  $D_{QF} - D'_{QF}$  est la variation dans les dépenses de programmes, par comparaison avec ce qu'assumait le gouvernement fédéral. Cet élément sera un facteur de réduction du déficit si le changement de statut politique peut se traduire par des rationalisations ou l'élimination de chevauchement.
- (iii) Le terme  $S_{QF} - S'_{QF}$  est la modification du coût pour le Québec du service de la dette fédérale, compte tenu des négociations présidant au partage des actifs et du passif du gouvernement fédéral, de la différence entre les coûts de financement des emprunts, etc.

### 3. La part du Québec dans les dépenses et recettes fédérales

Le tableau A présente le solde de fonctionnement et le solde budgétaire du gouvernement du Canada, ainsi que la part du Québec dans ces soldes sur la base de sa part des recettes fiscales fédérales. De 1995-95 à 2000-2001, le solde de fonctionnement du gouvernement fédéral est passé d'un excédent de 13,82 milliards à un excédent de 53 milliards de dollars, soit une augmentation de près de 40 milliards de dollars. Ceci a permis de passer d'une situation de déficit budgétaire fédéral à celle de surplus, malgré un important service net de la dette. De 1995-96 à 2000-2001, la part du Québec dans le déficit budgétaire fédéral se transforme en part de surplus, puisque le solde budgétaire passe de -6,3 à 3,7 milliards de dollars. Sur l'ensemble de la période, la proportion des recettes fédérales prélevées au Québec varie légèrement autour de 21%.

Le tableau B présente le solde de fonctionnement réel du gouvernement fédéral au Québec, c'est-à-dire la différence entre les dépenses dont bénéficie le Québec et les recettes perçues au Québec. Le poste «dépenses fédérales au Québec» est la somme de trois éléments<sup>5</sup>: (i) les transferts aux personnes faits dans le cadre des programmes fédéraux de la sécurité du revenu (assurance-emploi et sécurité du revenu des personnes

<sup>5</sup> Voir le tableau 9 en annexe.

âgées),<sup>6</sup> (ii) les transferts au gouvernement du Québec faits dans le cadre des accords fiscaux (fédéral-provincial-territorial), des programmes à frais partagé et certaines contributions directes fédérales à quelques programmes de dépenses provinciales, (iii) la consommation québécoise de la production de biens et services financée par le gouvernement du Canada.

Les dépenses de transfert représentent environ 60% du poste «dépenses fédérales au Québec» et peuvent être estimées directement à partir de la part des transferts fédéraux totaux effectivement perçue par le Québec. Par contre, la production fédérale de biens et services comprend un ensemble varié de programmes de dépenses, de transferts et de contributions (à des personnes, des entreprises tant privées que publiques, des institutions, des organisations et des organismes) qu'il est difficile de répartir comme tel. Certaines de ces dépenses ont trait à la production de biens collectifs (la défense nationale, l'administration centrale, la représentation à l'étranger, etc.) qui sont consommés conjointement par l'ensemble des contribuables canadiens. D'autres se rapportent plus à la production de biens collectifs locaux ou même de biens de caractère privé dont les avantages, du point de vue de la consommation, peuvent être plus ou moins bien également répartis parmi la population canadienne. Enfin, les dépenses au titre des subventions aux personnes, aux institutions et aux entreprises élargissent d'une multitude de programmes plus ou moins spécifiques. En première approximation, nous avons néanmoins considéré que les avantages découlant de la production fédérale de biens et services pouvaient être répartis proportionnellement à la population. Pour procéder autrement, il aurait fallu dès le départ disposer d'une analyse avantages-coûts, ventilée par région, des dépenses de programmes associées à la production fédérale de biens et services. Autrement dit, il aurait fallu faire intervenir des considérations de choix budgétaire. La part *consommée* par le Québec de la production fédérale de biens et services est donc estimée sur la base de la part du Québec dans la population canadienne.

Il est important de souligner qu'il s'agit ici de la part des avantages à la *consommation* pour le contribuable québécois. Cette notion n'a pas de rapport direct avec le lieu de production des biens et services en question, c'est-à-dire avec l'incidence régionale de l'activité fédérale. On pourrait évidemment soutenir que le contribuable québécois ne retire aucun avantage de telle ou telle catégorie de biens ou services fédéraux, ou que l'avantage qu'il en retire est inférieur à leur coût de production. Cela est certainement vrai, tout comme il se pourrait également que, pour certaines catégories de dépenses, *tous* les contribuables canadiens soient dans la même situation. Autrement dit, on ne peut porter un jugement sûr sans entrer dans des considérations détaillées sur les ratios avantages-coûts des différentes dépenses. Par ailleurs, pour les biens et services à caractère véritablement collectif, le même dollar de dépense est *consommé* conjointement par tous les contribuables canadiens, de sorte qu'il y a des économies d'échelle évidentes.

---

<sup>6</sup> Bien que la prestation fiscale pour enfant et le crédit trimestriel pour la taxe fédérale sur les biens et services (TPS) sont plutôt des dépenses de programmes et devraient être présentés comme tel selon l'observation faite par le vérificateur du Canada au gouvernement, ces débours sont déduits respectivement des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la TPS selon l'approche budgétaire adoptée par le gouvernement. C'est-à-dire, comme parties intégrantes du régime fiscal.

Une estimation des parts d'avantages à la consommation sur la base du poids démographique est donc probablement conservatrice, en ce sens qu'elle sous-estimera en moyenne les gains à la consommation des différentes régions (ou du moins qu'elle sous-estimera en moyenne leur coût de remplacement si chaque région devait les produire de façon indépendante).

De 1995-1996 à 2000-2001, le solde de fonctionnement du fédéral au Québec passe de -4 milliards à 3,4 milliards de dollar, soit une augmentation de 7,4 milliards. Alors que, pour la même période, le gain fiscal brut du Québec baisse ou augmente selon l'année budgétaire (de 7,1 à 6,3 et à 7,9 milliards de dollars.) Ceci s'explique par le fait que le solde de fonctionnement du fédéral au Québec augmente moins rapidement que le solde de fonctionnement total du fédéral pour l'ensemble du Canada. En se rapportant aux tableaux en annexe, on pourra vérifier que l'augmentation du gain fiscal est due essentiellement à une diminution de la part du Québec dans les recettes fiscales, combinée à une baisse d'environ 1 point de pourcentage de sa part dans les transferts fédéraux (abstraction faite de l'année 1999-2000)<sup>7</sup>.

#### **4. L'impact de la souveraineté sur le solde budgétaire consolidé**

La première partie du tableau C présente le solde budgétaire consolidé du Québec dans le régime actuel. Celui-ci passe d'un déficit de 10,3 milliards de dollars en 1995-96 à un surplus de 5 milliards de dollars en 2000-2001. La deuxième partie du tableau présente le solde budgétaire après souveraineté en supposant (i) que les programmes de transfert aux personnes sont maintenus, (ii) que le coût de remplacement de la production fédérale de biens et services est égal à la valeur imputée de la consommation québécoise dans le régime actuel, (iii) qu'il n'y a pas de changement dans le coût supporté par le contribuable québécois pour le service net de la dette fédérale. Dans ces tableaux, chaque année doit être considérée par elle-même, en ce sens que nous présentons la variation du solde budgétaire consolidé en l'absence de tout coût de transition ou de démarrage, en supposant que le changement de statut politique a lieu en début d'année. Par exemple, la colonne pour 2001-2002 indique le changement du solde budgétaire si le changement de statut avait lieu au début de 2001-2002.

L'hypothèse concernant le service de la dette fédérale peut s'expliquer comme suit. Nous considérons dans un premier temps l'ensemble du passif financier net du gouvernement du Canada, en incluant le passif au chapitre des régimes de retraite des employés fédéraux (et en déduisant les obligations du gouvernement du Canada détenues par la Banque du Canada). Advenant un changement d'organisation politique, le passif net actuel (c'est-à-dire l'ensemble des engagements nets du gouvernement central) est à répartir entre différentes parties prenantes, par exemple entre le Québec et le Reste du Canada (RDC), mais ce pourrait être entre plus de deux parties s'il y avait éclatement du pays en plusieurs sous-régions. Comme le coût du financement de cette dette nette sera en

---

<sup>7</sup> La baisse de la part des transferts versés par le gouvernement fédéral au Québec pour l'année 1999-2000 est artificielle dans la mesure où le gouvernement a reporté sur plusieurs années le retrait des sommes dans les fiducies fédérales pour le financement des services de santé.

définitive supporté par le contribuable, on suppose qu'il sera possible de s'entendre sur les principes suivants:

- (i) À taux d'intérêt égal entre les régions, le coût pour le contribuable devra être indépendant de sa région de résidence. Ceci signifie que des contribuables de même niveau de revenu, qu'ils résident au Québec ou dans le RDC, devront supporter le même fardeau de service de dette.<sup>8</sup>
- (ii) La répartition du fardeau ne sera pas régressive, en ce sens qu'un contribuable à faible niveau de revenu ne se verra pas attribuer un coût de service de dette plus élevé que ce qu'on attribuerait à un contribuable à niveau de revenu élevé.

Le premier principe implique que la répartition du passif net actuel doit reposer sur le coût prospectif du service de la dette et non pas, par exemple, sur une quelconque évaluation des avantages historiques passés des dépenses fédérales.<sup>9</sup> Le second principe exclut toute clé de répartition qui serait plus régressive qu'une répartition proportionnelle à la population. Comme on ne voit pas pourquoi on serait cependant plus progressif que dans le contrat implicite qui caractérise la fiscalité fédérale actuelle, le second principe signifie que la répartition sera comprise entre une répartition proportionnelle à la population et une répartition proportionnelle au PIB ou à la part des recettes fiscales fédérales. C'est cette dernière clé de répartition qui est retenue pour le tableau C, en faisant abstraction de la prime d'intérêt qu'aurait probablement à supporter un Québec souverain et en supposant par ailleurs que les actifs physiques auront été répartis dans la même proportion que le passif financier net.<sup>10</sup>

Compte tenu de ces hypothèses, le déficit budgétaire consolidé du Québec augmente d'un montant égal au gain fiscal brut perdu par suite du changement de statut politique. Le déficit budgétaire consolidé passe de 17,4 milliards de dollars en 1995-1996 à 2,8 milliards de dollars en 2000-2001. Sur la base des prévisions budgétaires des deux gouvernements, le déficit budgétaire consolidé serait de 6 milliards de dollars en 2001-2002.

Dans le tableau D, nous présentons une décomposition de la situation budgétaire avant et après souveraineté qui met en évidence, de façon plus traditionnelle, les dépenses budgétaires additionnelles, les revenus récupérés et les transferts perdus.

---

<sup>8</sup> En d'autres termes, la répartition du fardeau de la dette ne créera pas par elle-même d'incitation à changer de région.

<sup>9</sup> Comme celle que proposent Mansell et Schlenker (1990).

<sup>10</sup> L'évaluation des actifs physiques pose un problème difficile, puisqu'il faudrait pouvoir les évaluer sur la base de leur taux de rendement implicite (et non sur la base des coûts historiques ou des coûts de remplacement). Une telle évaluation n'est pas disponible actuellement.

### III. Conclusion

Cette étude présente une estimation de la variation du solde budgétaire consolidé du Québec dans le cas d'un changement de statut politique défini pour l'essentiel par l'élimination de tous les transferts (aux personnes et au gouvernement du Québec) en provenance du gouvernement fédéral et par la récupération, au profit du Gouvernement du Québec, des prélèvements fiscaux et parafiscaux du fédéral au Québec. Cet exercice a été effectué sur la base de quelques hypothèses simplificatrices importantes.

Premièrement, nous avons fait abstraction des coûts de transition possibles discutés par certains chercheurs, dont Fortin (1991a, 1991b). Ces coûts de transition sont de deux ordres : d'une part, des coûts administratifs et autres liés au démarrage du nouvel État; d'autre part, les effets négatifs sur le PIB, au moins à court terme, que pourrait entraîner la renégociation du statut politique du Québec. Il est plausible que ces deux éléments se traduisent à court terme par une hausse du déficit, soit par le biais d'une augmentation ponctuelle des dépenses ou par la diminution au moins temporaire des rentrées fiscales. Il va de soi qu'il est impossible de présenter une analyse purement « comptable » de l'importance de ces effets. Par exemple, Fortin (1991a) estime que les coûts de démarrage du nouvel État s'étaleraient sur deux années et qu'ils équivaldraient à 10 % des dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral au Québec. Pour ce qui est du ralentissement économique possible, Fortin (1991a) adopte l'hypothèse d'une augmentation à court terme du chômage de 1 point de pourcentage. Compte tenu de la relation entre chômage et dépenses publiques ou recettes fiscales, il estime qu'un point de pourcentage supplémentaire ferait augmenter le déficit québécois d'un montant compris entre 5/10 et 8/10 de 1 pour cent du revenu intérieur.

Deuxièmement, nous avons fait abstraction de toute prime de taux d'intérêt qui pourrait augmenter le coût pour le Québec du service de sa part de la dette fédérale. Autrement dit, le coût de la part québécoise de cette dette est calculé ici sur la base des taux d'intérêt payés par le gouvernement fédéral. On sait que ces taux sont inférieurs à ceux des titres émis par le gouvernement du Québec. De plus, il est vraisemblable que le passage à la souveraineté se traduise par un accroissement au moins temporaire de l'écart de taux d'intérêt, ce qui augmenterait le coût du service de la dette québécoise en cours au fur et à mesure des renouvellements d'emprunt. Fortin (1991a) estimait que la prime de taux d'intérêt pourrait se situer entre ½ et 1 point de pourcentage. Sous ces hypothèses, il faudrait ajuster en conséquence, à moyen terme, les dépenses publiques d'un Québec souverain.

Enfin, indépendamment des facteurs ci-dessus, deux autres ajustements sont possibles et pourraient être importants. Premièrement, en ce qui concerne le transfert de la dette nette fédérale, nous avons supposé explicitement que le transfert du passif financier et des actifs financiers du fédéral se faisait au prorata de la contribution du Québec aux rentrées fiscales fédérales. Implicitement, nous avons supposé également que les actifs physiques étaient transférables dans les mêmes proportions. En pratique, cela est difficilement concevable. Il pourrait par conséquent y avoir des ajustements non

négligeables à cet égard dans la part de la dette que devrait assumer le Québec. Le Secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau avait estimé que les ajustements pour les transferts d'actifs financiers et non financiers permettaient de dégager un crédit correspondant à environ 17 % de la part québécoise de la dette fédérale, telle que calculée sur la base de la contribution du Québec aux recettes fiscales fédérales. En ce qui concerne les actifs non financiers, ces calculs reposaient sur une estimation de la valeur comptable des actifs en fonction du « coût historique ». Pour les raisons indiquées dans le texte, cette clé de répartition est contestable. La seule méthode vraiment satisfaisante, mais qui dépasse le cadre de la présente étude, consisterait à évaluer les actifs non financiers à leur valeur « réelle », sur la base de leur utilité ou rentabilité présente et future. De plus, il est évident que toute formule d'évaluation et de partage serait objet de négociation.

Enfin, nous avons fait abstraction de la rationalisation des dépenses budgétaires que permettrait l'accession à la souveraineté. Même en raisonnant à services maintenus constants, comme nous le faisons ici, il y aurait vraisemblablement des économies dans certains postes de dépenses, par suite de l'élimination de chevauchements ou dédoublements (par exemple au chapitre du ministère du revenu). Par contre, à services constants, il y aurait également des dépenses additionnelles (par exemple au chapitre de la représentation diplomatique). À défaut d'une analyse plus détaillée, dépassant largement le cadre de cette étude, nous avons supposé implicitement que ces sources d'économies ou de dépenses additionnelles s'équivalaient. Cette approche est probablement conservatrice, puisqu'on peut raisonnablement argumenter que les économies dues à l'élimination des chevauchements et dédoublement seront plus importantes que les dépenses additionnelles découlant de la perte d'économies d'échelle dans la fournitures de certains services. On peut soutenir également qu'un Québec souverain pourrait réaménager ses priorités budgétaires, par exemple en consacrant moins de ressources à la défense ou à la représentation diplomatique. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises dans le texte, il ne nous apparaissait toutefois pas possible de relâcher l'hypothèse de « services maintenus constants », puisque cela nous aurait amené à préjuger des choix budgétaires que pourrait ou voudrait faire un Québec souverain.

Quoi qu'il en soit, on peut faire quelques ajustements « mécaniques » aux dépenses gouvernementales québécoises, de manière à obtenir des ordres de grandeur. Ainsi, une réduction de 20 % des dépenses de fonctionnement fédérales maintenant imputées au Québec – ce qui semble dans les limites du possible – se traduirait en 2000-2001 par des économies d'environ 2,5 milliards de dollars. En se reportant au tableau D, le solde après souveraineté serait alors un déficit d'environ 300 millions, comparativement à un déficit de 2,8 milliards avant ajustement (soit 0,1 pour cent et 1,3 pour cent du PIB québécois respectivement) et comparativement à un surplus consolidé de 5,1 milliards avant souveraineté.<sup>11</sup> Dans la mesure où cet ajustement correspond à des économies véritables dues à l'élimination des chevauchements, on pourrait l'interpréter dans le cadre du tableau D comme réduisant le montant réel du gain fiscal perdu. Par contre, dans la mesure où il découle uniquement de l'élimination de certains services

---

<sup>11</sup> En 1999-2000, le déficit budgétaire après souveraineté aurait représenté 1,7 pour cent du PIB, avant tout ajustement.

considérés comme désirables par la population, le montant du gain fiscal perdu demeure inchangé et il s'interprète comme une forme de manque à gagner pour le contribuable québécois. Dans ce dernier cas, la comparaison des soldes budgétaires consolidés avant et après souveraineté serait sujette à caution, puisqu'on ne ferait pas la comparaison sur la base du même panier de services. Néanmoins, du seul point de vue des soldes budgétaires, l'état des finances publiques pourrait alors certainement être considéré comme acceptable en fonction des critères usuels.

Au total, sur la base des hypothèses retenues pour cette étude, l'accession à la souveraineté se traduirait pour le nouvel État par des déficits budgétaires beaucoup plus modestes que ce qu'avaient mis en évidence les estimations correspondantes pour 1990-1991 et 1995-1996. Cette amélioration s'explique par l'assainissement radical des finances publiques, tant au Québec qu'au fédéral, entre la première et la seconde moitié des années 1990. Si le critère d'évaluation de l'impact budgétaire de l'accession à la souveraineté n'est pas le solde budgétaire final auquel on aboutit, mais le changement dans les soldes avant et après souveraineté, on ne constate cependant aucune amélioration. Plus précisément, sur la base de nos estimations (et en faisant abstraction des économies possibles découlant de l'élimination des chevauchements), il y a une perte nette – la perte du « gain fiscal brut » – du même ordre de grandeur à la fin de la décennie qu'au début.



## Références

Booth, P. et R. Harris, «Alternative Divisions of Federal Assets and Liabilities», dans *Economic Dimensions of Constitutional Change*, sous la direction de R. W. Boadway, D. D. Purvis et J.-F. Wen, John Deutsch Institute for the Study of Economic Policy, 1991, Vol. 2, pp. 453-474.

Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (Commission Bélanger-Campeau), «Analyse pro forma des finances publiques dans l'hypothèse de la souveraineté du Québec», dans *Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec*, Document de travail no 1, Québec, 1991, ch. 9, pp. 393-566.

Conseil du Trésor du Canada, *Budget des dépenses 2001-2002*, Partie I (Plan de dépenses du gouvernement) et Partie II (Budget des dépenses principales), 2001.

Fluet, Claude et Pierre Lefebvre, « Les finances publiques et le projet de souveraineté du Québec ». Rapport de recherche soumis à l'INRS-Urbanisation, juin 1995.

Fortin, P., «L'impact du passage à la souveraineté sur le déficit budgétaire du Québec», 1991a.

Fortin, P., «Les conséquences économiques de la souveraineté du Québec: analyse exploratoire», Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (Commission Bélanger-Campeau), 1991b, p. 593-629.

Gouvernement du Canada, *Comptes publics du Canada*, volume I, volume II (partie I et partie II) et volume III, Établis par le Receveur général du Canada, différentes années.

Grady, P., *The Economic Consequences of Quebec Sovereignty*, Fraser Institute, Vancouver, 1991.

Mansell, R. et R. Schlenker, «An Analysis of the Regional Distribution of Federal Fiscal Balances: Updated Data», University of Calgary Research Paper, 1990.

McCallum, J. et Ch. Green, *Une rupture à l'amiable: conséquences économiques pour le Québec*, Institut C. D. Howe, Toronto, 1991.

Ministère des Finances du Canada, *Discours sur le Budget et documents budgétaires*, différentes années.

Ministère des Finances du Québec, *Discours sur le Budget et documents budgétaires*, différentes années.

Ministère des Finances du Québec, *Comptes publics 1995-1996*.

Statistique Canada, *Comptes économiques provinciaux*, Estimations annuelles, Catalogue 13-213, Annuel.

Vérificateur du Canada, *Comptes publics du Canada*, différentes années.

**Tableau A**

Solde de fonctionnement et solde budgétaire, réalisés et prévus, du gouvernement du Canada et part du Québec des soldes selon la contribution du Québec aux revenus fédéraux, 1990-1991, 1995-1996 et 1999-2000 à 2001-2002 (en millions de dollars)

	1990 -1991	1995 -1996	1999 -2000	2000 -2001	2001 -2002
<b>1. Dépenses fédérales</b>					
Dépenses de programmes	108 765	112 013	111 763	119 348	125 255
Valeur de l'abattement fiscal du Québec <sup>1</sup>	2 055	2 417	2 958	2 998	3 131
Total des dépenses de programmes	110 820	114 430	114 721	122 346	128 386
<b>2. Recettes budgétaires fédérales</b> (excluant les revenus de placement)	112 546	125 826	160 457	172 446	176 437
<b>3. Valeur de l'abattement fiscal du Québec</b>	2 055	2 417	2 958	2 998	3 131
<b>4 Total des recettes fédérales (2+3)</b>	114 601	128 243	163 415	175 444	179 568
Montant au Québec (incluant l'abattement)	26 360	28 233	34 875	37 445	38 217
Part au Québec en pourcentage	23,0	22,02	21,34	21,34	21,28
<b>5. Solde de fonctionnement fédéral</b>	3 781	13 813	48 694	53 098	51 182
Total recettes (4) moins Total dépenses (1)					
Part au Québec en pourcentage	23,0	22,02	21,34	21,34	21,28
Montant au Québec	870	3 044	10 391	11 331	10 891
<b>6. Service de la dette fédérale</b>					
Service brut	42 588	46 905	41 647	42 095	41 700
Service net (moins revenus de placement)	35 781	42 430	36 396	35 951	36 737
Part au Québec en pourcentage	23,0	22,02	21,34	21,34	21,28
Montant au Québec	8 230	9 343	7 767	7 672	7 818
<b>7. Solde budgétaire fédéral</b>	-32 000	-28 617	12 298	17 147	14 445
Solde de fonctionnement (5) moins Service net de la dette (6)					
Part au Québec en pourcentage	23,0	22,02	21,34	21,34	21,28
Montant au Québec	-7 636	-6 301	2 624	3 659	3 074

**Sources:**Tableaux 4, 5, 7 et 8 de l'annexe statistique; et Comptes publics du Canada pour la valeur de l'abattement fiscal du Québec (paiements de remplacement pour programmes permanents et recouvrement des allocations aux jeunes).

1. Valeurs observées et valeur prévue pour l'année 2001-2002.

**Tableau B**

Solde de fonctionnement et solde budgétaire, réalisés et prévus, du gouvernement du Canada au Québec, 1990-1991, 1995-1996 et 1999-2000 à 2001-2002 (en millions de dollars)

	1990 -1991	1995 -1996	1999 -2000	2000 -2001	2001 -2002
<b>1. Dépenses fédérales au Québec</b>					
Dépenses budgétaires fédérales au Québec (avant le service de la dette)	28 552	29 896	27 856	31 050	33 309
Valeur de l'abattement fiscal du Québec	2 055	2 417	2 958	2 998	3 131
<b>2. Total des dépenses fédérales au Québec</b>	30 607	32 313	30 814	34 048	36 440
<b>3. Recettes fédérales au Québec</b> (excluant les revenus de placement)	24 305	25 816	31 917	34 447	35 086
Valeur de l'abattement fiscal du Québec	2 055	2 417	2 958	2 998	3 131
<b>4. Total des recettes fédérales au Québec</b>	26 360	28 233	34 875	37 445	38 217
<b>5. Solde de fonctionnement fédéral au Québec</b> (Total des recettes (4) moins Total des dépenses (2))	-4 247	-4 080	4 061	3 397	1 777
<b>6. Montant au Québec du solde de fonctionnement fédéral</b> (calculée tableau A)	870	3 044	10 391	11 331	10 891
<b>7. Gain fiscal brut</b> (Montant au Québec du Solde de fonctionnement fédéral (6) moins Solde de fonctionnement fédéral au Québec (5))	5 117	7 124	6 330	7 934	9 114
<b>8. Part du Québec du service net de la dette fédérale</b> (calculée au tableau A)	-8 230	-9 343	-7 767	-7 672	-7 818
<b>9. Solde budgétaire du fédéral au Québec</b> (Solde de fonctionnement fédéral au Québec (5) plus Gain fiscal brut (7) plus Service net de la dette (8))	-7 360	-6 299	2 624	3 659	3 073
<b>10. Solde budgétaire du fédéral au Québec avant Gain fiscal brut</b> (Solde de fonctionnement fédéral au Québec (5) plus Service net de la dette (8))	-12 477	-13 423	-3 706	-4 275	-6 041

Sources: Tableaux 7 et 10 de l'annexe statistique; et Tableau A.

**Tableau C**

Solde budgétaire consolidé, réalisé et prévu, du gouvernement du Canada au Québec et du gouvernement du Québec, avant et après souveraineté, 1990-1991, 1995-1996 et 1999-2000 à 2001-2002 (en millions de dollars)

	1990 -1991	1995 -1996	1999 -2000	2000 -2001	2001 -2002
<b><u>Situation avant souveraineté</u></b>					
<b>1. Opérations budgétaires</b>					
Revenus budgétaires du Québec	33 571	38 254	47 399	51 017	51 136
Dépenses budgétaires du Québec	35 551	42 220	47 369	49 565	51 136
<b>2. Solde budgétaire du Québec</b> (Revenus moins Dépenses)	-1 980	-3 966	30	1 452	0
<b>3. Solde budgétaire du fédéral au Québec</b> (Calculé au tableau B)	-7 360	-6 299	2 624	3 659	3 073
<b>4. Solde budgétaire consolidé avant souveraineté</b> (Solde budgétaire du Québec (2) plus Solde budgétaire fédéral au Québec (3))	-9 340	-10 265	2 654	5 111	3 073
<b><u>Situation après souveraineté</u></b>					
<b>5. Solde budgétaire consolidé avant souveraineté</b> (Solde budgétaire du Québec (2) plus Solde budgétaire fédéral au Québec (3))	-9 340	-10 265	2 654	5 111	3 073
<b>6. Gain fiscal brut perdu</b> (Calculé au tableau B)	5 117	7 124	6 330	7 934	9 114
<b>7. Solde budgétaire après souveraineté</b> (Solde budgétaire consolidé avant souveraineté (5) moins Gain fiscal brut (6))	-14 457	-17 389	-3 676	-2 823	-6 041

Sources: Tableaux A et B; et tableaux 1-3 de l'annexe statistique.

**Tableau D**

Décomposition du solde budgétaire après souveraineté, selon les revenus, les dépenses et le service de la dette, en millions de dollars, 1990-1991, 1995-1996 et 1999-2000 à 2001-2002 (en millions de dollars)

	1990 -1991	1995 -1996	1999 -2000	2000 -2001	2001 -2002
<b><u>Situation consolidée</u></b>					
<b>1. Dépenses budgétaires du Québec</b>	35 551	42 220	47 369	49 565	51 136
<b>2. Dépenses budgétaires additionnelles</b>					
Dépenses des ministères	12 269	11 921	11 801	12 829	13 324
Transferts aux personnes	9 537	9 829	9 703	10 007	10 501
<b>3. Total des dépenses budgétaires (1+2)</b>	57 357	63 970	68 873	72 401	74 961
<b>4. Revenus budgétaires du Québec</b>	33 571	38 254	47 399	51 017	51 136
<b>5. Revenus budgétaires du fédéral au Québec</b>					
Revenus récupérés (excluant les revenus de placement)	24 305	25 816	31 917	34 447	35 086
Transferts perdus	-6 746	-8 146	-6 352	-8 164	-9 484
<b>6. Total des revenus budgétaires (4+5)</b>	51 130	55 924	72 964	77 300	76 738
<b>7. Part du service de la dette fédérale</b> (Calculé au tableau A)	-8 230	-9 343	-7 767	-7 672	-7 818
<b><u>Situation après souveraineté</u></b>					
<b>8. Solde budgétaire après souveraineté</b> (Revenus (6) moins Dépenses (3), plus Service de la dette (7))	-14 557	-17 389	-3 676	-2 823	-6 041
<b>9. Variation du solde budgétaire</b>					
Solde avant souveraineté (tableau C)	-9 340	-10 265	2 654	5 111	3 073
Solde après souveraineté (8)	-14 457	-17 389	-3 676	-2 823	-6 041
Variation (= gain fiscal brut perdu)	-5 117	-7 124	-6 330	-7 934	-9 114

Sources: Tableaux 1, 3 et 10 de l'annexe statistique; et tableaux A et C.

## **Annexe Statistique**

**Tableau 1**

Revenus budgétaires réalisés et prévus du gouvernement du Québec, 1990-1991, 1995-1996 et 1999-2000 à 2001-2002 (en millions de dollars)

Revenus	1990-1991 (1)	1995-1996 (2)	1999-2000 (3)	2000-2001 (4)	2001-2002 (5)
<b>Revenus autonomes</b>	26 825	30 108	41 047	42 856	41 652
Impôts sur les revenus et les biens	16 332	18 579	23 963	25 773	24 712
Taxes de vente à la consommation	7 329	7 299	8 819	9 393	9 742
Droits et permis	888	1 018	1 342	1 237	1 159
Revenus divers	1 018	1 285	1 130	1 106	1 121
Revenus des entreprises du gouvernement	1 258	1 927	3 943	3 496	3 256
Organismes consolidés	n.p.	n.p.	1 850	1 851	1 662
<b>Transferts du gouvernement du Canada</b>	6 746	8 146	6 352	8 161	9 484
Péréquation	3 872	4 321	4 387	5 650	5 615
Transfert canadien santé et programmes sociaux <sup>1</sup>	2 678	3 720	1 142	1 627	2 975
Autres programmes	196	105	553	634	535
Organismes consolidés	n.p.	n.p.	270	250	359
<b>Total des revenus budgétaires</b>	33 571	38 254	47 399	51 017	51 136

**Sources:**

- (1) Document de travail 1, chapitre 9, Secrétariat de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, 1992.
- (2) Compte publics 1995-1996, ministère des Finances du Québec.
- (3) Budget 2001-2002, ministère des Finances du Québec, 29 mars 2001.
- (4) Budget 2002-2003, ministère des Finances du Québec, 1 novembre 2001.
- (5) Budget 2001-2002, ministère des Finances du Québec, 29 mars 2001.

n.p. : non pertinent (avant réforme de la comptabilité gouvernementale relativement aux organismes consolidés).

1. Pour 1999-2000 à 2001-2002, transfert au titre du transfert canadien en santé et programmes sociaux (TCSPS) et encaissement des sommes des trois fiducies du supplément du TCSPS (1999-2000, 2000-2001 et 2000-2001) mises sur pied par le gouvernement fédéral pour les soins de santé et le financement d'équipements médicaux. Les montants placés doivent être encaissés au plus tard en 2004 (ou 2002 pour le financement d'équipements médicaux).

**Tableau 2**

Dépenses budgétaires réalisées et prévues du gouvernement du Québec, 1990-1991, 1995-1996 et 1999-2000 à 2001-2002 (en millions de dollars)

Dépenses	1990-1991 (1)	1995-1996 (2)	1999-2000 (3)	2000-2001 (4)	2001-2002 (5)
<b>Total dépenses d'opérations</b>	31 117	36 182	39 997	41 959	43 226
Dépenses de programmes	31 117	36 182	38 704	40 776	41 929
Organismes consolidés	n.p.	n.p.	1 293	1 183	1 297
<b>Total service de la dette</b>	4 434	6 038	7 372	7 606	7 910
Fonds consolidé du revenu	4 434	6 038	6 751	6 972	7 243
Organismes consolidés	n.p.	n.p.	621.	634	667
<b>Total dépenses budgétaires</b>	35 551	42 220	47 369	49 565	51 136

**Sources:**

- (1) Document de travail 1, chapitre 9, Secrétariat de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, 1992.
  - (2) Compte publics 1995-1996, ministère des Finances du Québec.
  - (3) Budget 2001-2002, ministère des Finances du Québec, 29 mars 2001
  - (4) Budget 2002-2003, ministère des Finances du Québec, 1 novembre 2001
  - (5) Budget 2001-2002, ministère des Finances du Québec, 29 mars 2001
- n.p. : non pertinent (avant réforme de la comptabilité gouvernementale relativement aux organismes consolidés).



**Tableau 3**

État des opérations financières réalisées et prévues, gouvernement du Québec, 1990-1991, 1995-1996 et 1999-2000 à 2001-2002 (en millions de dollars)

Opérations financières	1990- 1991 (1)	1995- 1996 (2)	1999- 2000 (3)	2000- 2001 (4)	2001- 2002 (5)
<b>Opérations budgétaires</b>					
Revenus budgétaires	33 571	38 254	47 399	51 017	51 136
Dépenses budgétaires	35 551	-42 220	-47 369	-49 565	-51 136
Réserve				-950	0
<b>Surplus (déficit) budgétaire après réserve</b>	-1 980	-3 966	30	502	0
<b>Opérations non budgétaires</b>					
Placements, prêts et avances	-649	-183	-2 022	-1 632	-2 771
Immobilisations			-359	-473	-691
Compte des régimes de retraite	1 870	1 808	1 740	1 793	1 888
Autres comptes	-216	-550	1 328	-706	804
<b>Excédent (insuffisance) non budgétaire</b>	1 005	1 075	687	-1 018	-770
<b>Surplus (besoins) financiers nets</b>	-975	-2 900	717	-516	-770
Fonds consolidé du revenu			0	0	0
Organismes consolidés			-717	-516	-770
<b>Opérations de financement</b>					
Variation de l'encaisse			2 246	-473	1 859
Variation de la dette directe			-132	3 008	1 023
Fonds d'amortissement des régimes de retraite			-2 831	-2 019	-2 112
<b>Total du financement des opérations</b>			-717	516	770
Dette totale	45 864 <sup>1</sup>	76 086 <sup>1</sup>	100 546	102 741	104 860

**Sources:**

- (1) Document de travail 1, chap. 9, Secrétariat de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, 1992.
- (2) Budget 1995-1996, ministère des Finances du Québec, 9 mai 1995.
- (3) Budget 2001-2002, ministère des Finances du Québec, 29 mars 2001.
- (4) Budget 2002-2003, ministère des Finances du Québec, 1 novembre 2001.
- (5) ?Budget 2001-2002, ministère des Finances du Québec, 29 mars 2001.

1. Avant réforme de la comptabilité gouvernementale relativement aux organismes consolidés.

2. Dette directe consolidée plus passif net au titre des régimes de retraite, au 31 mars de l'année financière. Voir note 1.

**Tableau 4**

Revenus budgétaires nets réalisés et prévus du gouvernement du Canada 1990-1991, 1995-1996 et 1999-2000 à 2001-2002 (en millions de dollars)

Revenus	1990-1991 (1)	1995-1996 (2)	1999-2000 (3)	2000-2001 (4)	2001-2002 (5)
<b>Total des recettes fiscales nettes</b>		123 341	157 445	169 676	174 200
Impôts sur le revenu	59 075	78 227	106 047	114 829	119 200
Des particuliers		60 167	79 378	82 305	86 900
Des non résidents		2 105	3 499	4 312	3 600
Des sociétés	11 400	15 955	23 170	28 212	28 700
Cotisations d'assurance-emploi	12 685	18 510	18 512	18 731	18 400
Autres taxes et droits	26 785	26 604	32 886	36 116	36 600
Taxes sur les produits et services		16 375	22 790	24 990	25 700
Taxes sur l'énergie		4 404	4 757	4 805	4 939E
Droits de douane à l'importation		2 969	2 105	2 807	2 100
Autres taxes et droits d'accise		2 856	3 234	3 514	3 861E
<b>Revenus de placement</b>	6 485	4 475	5 251	6 144	4 963E
<b>Autres recettes non fiscales</b>	4 320	2 485	3 012	2 770	2 237E
<b>Total des recettes budgétaires</b>	120 750	130 301	165 708	178 590	181 400

**Sources:**

- (1) Document de travail 1, chapitre 9, Secrétariat de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, 1992.
- (2)-(4) Comptes publics du Canada 2000-2001.
- (5) Énoncé économique et mise à jour budgétaire, ministère des Finance du Canada, 18 octobre 2000; et Mise à jour économique, ministère des Finances du Canada, 17 mai 2001.

E: Montants estimés selon la prévision des autres revenus fiscaux et la prévision des recettes non fiscales et les parts observées de ces revenus en 2000-2001.

**Tableau 5**

Dépenses budgétaires du gouvernement du Canada 1990-1991, 1995-1996 et 1999-2000 à 2001-2002 (en millions de dollars)

Dépenses	1990-1991 (1)	1995-1996 (2)	1999-2000 (3)	2000-2001 (4)	2001-2002 (5)
<b>Dépenses de programmes</b>	108 765	112 013	111 763	119 348	124 500
Initiatives de dépenses post octobre 2000					755
<b>Service de la dette publique</b>	42 588	46 905	41 647	42 095	41 700
<b>Total des dépenses budgétaires</b>	151 353	158 918	153 410	161 443	166 955
<b>Prudence</b>					4 000
Prudence économique					1 000
Réserve pour éventualités					3 000
<b>Excédent financier aux fins de planification</b>					10 445

**Sources:**

- (1) Document de travail 1, chapitre 9, Secrétariat de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, 1992.
- (2)-(4) Comptes publics du Canada 2000-2001.
- (5) Énoncé économique et mise à jour budgétaire, ministère des Finance du Canada, 18 octobre 2000; et Mise à jour économique, ministère des Finances du Canada, 17 mai 2001.

**Tableau 6**

État des opérations financières du gouvernement du Canada 1990-1991, 1995-1996 et 1999-2000 à 2001-2002 (en millions de dollars)

Opérations financières	1990-1991 (1)	1995-1996 (2)	1999-2000 (3)	2000-2001 (4)	2001-2002 (5)
<b>Revenus budgétaires</b>	119 353?	130 301	165 708	178 590	181 400
<b>Dépenses budgétaires</b>	-151 353	-158 918	-153 410	-161 443	-166 955
<b>Surplus (déficit) budgétaire</b>	-32 000	-28 617	12 298	17 147	14 445
Opérations non budgétaires	6 700	11 434	2 268	1 843	-3 000
<b>Surplus (besoins) financiers nets (incluant opérations de change)</b>	-31 978	-21 887	7 740	10 215	n.d.
Dettes publiques nettes	357 961	574 289	564 526	547 378	543 378 <sup>1</sup>

**Sources:**

- (1) Document de travail 1, chapitre 9, Secrétariat de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, 1992.
- (2)-(4) Comptes publics du Canada 2000-2001.
- (5) Énoncé économique et mise à jour budgétaire, ministère des Finances du Canada, 18 octobre 2000; et Mise à jour économique, ministère des Finances du Canada, 17 mai 2001.
1. Si affectation de la réserve pour éventualités (3 000) à la dette et aucune autre réduction de la dette (Budget équilibré). Énoncé économique et mise à jour budgétaire, ministère des Finances du Canada, 18 octobre 2000.

**Tableau 7**

Estimation des revenus budgétaires nets du gouvernement du Canada au Québec 1990-1991, 1995-1996 et 1999-2000 à 2001-2002 (en millions de dollars)

Revenus	Part attribuable au Québec		Montant 1990-1991	Montant 1995-1996	Montant 1999-2000	Montant 2000-2001	Montant 2001-2002
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Impôts sur le revenu			11 469	11 404	14 428	15 126	15 738
Des particuliers	.194	.171R		10 890	13 574	14 074	14 860
Des non résidents	.208	.244R		514	854	1 052	878
Impôts sur le revenu des sociétés	.230	.240R	2 622	3 845	5 561	6 771	6 888
Cotisations d'assurance-emploi	.241	.236R	3 057	4 331	4 369	4 421	4 342
Autres taxes et droits	.237		6 348	5 689	6 911	7 545	7 646
Taxes sur les produits et services	n.d.	.208R		3 439	4 740	5 198	5 346
Taxes sur l'énergie	n.d.	.211E		969	1 023	1 014	1 042
Droits de douane à l'importation	n.d.	.211E		653	453	592	443
Autres taxes et droits d'accise	n.d.	.211E		628	695	741	815
Revenus de placement	.000	.219R		1 007	1 150	1 346	1 087
Autres recettes non fiscales	.208	.211E	899	547	648	584	472
<b>Total des revenus budgétaires</b>			24 395	26 823	33 067	35 793	36 173
Part totale calculée			.202C	.206	.200C	.200C	.199C

**Sources:**

(1) et (3) Document de travail 1, chap. 9, Secrétariat de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, 1992.

(2) Selon les Comptes économiques provinciaux, estimations annuelles 2000 (portant les années 1995 et 1999 – seuls les ratios pour l'année 1999 sont présentés), Statistique Canada, No 13-213-PPB au catalogue.

(4) à (7) Selon le tableau 4 et la colonne (2).

R: Proportion selon les Comptes économiques provinciaux, estimations annuelles 2000 (voir colonne 2).

E: Proportion selon le ratio du P.I.B. au prix de base (1995, 1999 et 2000 - seuls les ratios pour l'année 2000 sont présentés) Québec/Canada. (P.I.B. selon les Comptes économiques provinciaux, estimations annuelles 2000).

C: Proportions calculées selon les montants.

**Tableau 8**

Dépenses réalisées et prévues du gouvernement du Canada, par ministère, 1995-1996 et 1999-2000 à 2001-2002 (en millions de dollars)

Ministères (selon les responsabilités de programmes de 1999- 2000 à 2001-2002)	Dépenses 1995-1996 (1)	Dépenses 1999-2000 (2)	Dépenses 2000-2001 (3)	Dépenses 2001-2002 (4)
Affaires étrangères et Commerce international	3 316	3 585	3 833	3 647
Affaires indiennes et du Nord canadien	5 224	4 698	5 107	5 084
Agence des douanes et du revenu Canada	2 222	2 935	4 561 <sup>2</sup>	2 841
Agriculture et Agroalimentaire	2 564	2 412	2 736	2 168
Anciens combattants	1 937	2 077	2 109	2 104
Citoyenneté et Immigration	673	944	1 002	901
Conseil du Trésor	1 230	1 137	4 179 <sup>3</sup>	2 076
Conseil Privé	169	264	469	239
Défense nationale	11 440	11 522	11 470	11 402
Développement des ressources humaines	33 727	26 160	27 022	28 169
Environnement	661	731	651	713
Finances	11 146	29 092	32 247	31 768
Gouverneur général	10	15	16	16
Industrie	4 063	4 773	4 077	4 690
Agence du Canada atlantique	368	305	283	352
Agence de développement du Québec	376	258	233	356
Diversification de l'économie de l'Ouest	363	216	214	284
Société d'expansion du Cap Breton	15	9	34	37
Justice	747	1 070	1 258	1 092
Parlement	273	324	345	355
Patrimoine canadien	2 989	2 909	3 124	3 448
Pêches et Océans	1 254	1 379	1 528	1 310
Ressources naturelles	1 069	918	920	870
Santé	9 138	3 211	2 716	3 009
Solliciteur général	2 659	3 008	3 135	3 190
Transports	2 547	927	941	960
Travaux publics et Services gouvernementaux	4 084	3 824	4 313	4 204
Éléments de conciliation <sup>1</sup>	7 749	3 060	825	9 970
Assurance-emploi	13 476	11 301	11 444	12 247
<b>Total dépenses de programmes</b>	<b>112 013</b>	<b>111 763</b>	<b>119 348</b>	<b>125 255</b>
Frais de la dette publique	46 905	41 647	42 095	41 700
<b>Total des dépenses budgétaires</b>	<b>158 918</b>	<b>153 410</b>	<b>161 443</b>	<b>166 955</b>

**Sources:**

(1)-(3) : Comptes publics du Canada.

(4) : Budget de dépenses 2001-2002 après l'Énoncé économique et mise à jour budgétaire du 18 octobre 2000 et les initiatives budgétaires après le 18 octobre 2000.

1. Compte de conciliation nette des dépenses ministérielles nettes avec les dépenses externes nettes : comprend les comptes à des fins déterminées consolidés, les recettes affectées aux dépenses, les provisions pour évaluation, les sociétés d'État consolidées et l'élimination des dépenses internes. 2. Comprend l'Allocation ponctuelle pour frais de chauffage (1,4 milliards \$), une mesure de dépense annoncée dans l'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire du 18 octobre 2000. 3. Comprend le règlement au titre de l'équité salariale.

**Tableau 9**

Paiements de transferts du gouvernement du Canada aux provinces et territoires et aux personnes (selon certains types de transfert)<sup>1</sup>, par ministère, Québec (Q) et Reste du Canada (RdC), 1995-1996 et 1999-2000 à 2001-2002 (en millions de dollars)

Ministères (selon les responsabilités de programmes de 1999-2000 à 2001-2002)	1995-1996		1999-2000		2000-2001		2001-2002	
	(1)		(2)		(3)		(4)	
	Q	RdC	Q	RdC	Q	RdC	Q	RdC
Affaires indiennes et du Nord canadien	50	178	74	135	89	152	100	156
Agence des douanes et du revenu Canada	104	28	117	66	146	76	143	92
Agriculture et Agroalimentaire	63	434	57	833	197	1 065	125	677
Citoyenneté et Immigration	90	0	103	51	115	49	102	31
Défense nationale	46	10	161	55	15	15	2	8
Développement des ressources humaines	8 102	23 051	6 281	17 380	6 517	17 933	6 763	18 609
Environnement	6	6	2	3	2	2	0	0
Finances	4 388	4 428	5 754	18 511	6 912	18 553	8 590	19 307
Industrie	258	353	22	185	14	75	98	47
Justice	46	209	59	215	71	245	74	257
Patrimoine canadien	54	163	52	143	51	143	51	143
Pêches et Océans	0	20	0	1	0	10	0	0
Ressources naturelles	27	48	0	5	2	27	0	6
Santé	1 295	5 956	3	12	3	12	3	12
Solliciteur général	7	30	15	36	15	39	15	39
Transports	27	230	26	57	10	74	86	77
Travaux publics et Services	182	1 002	243	1 229	190	1 132	228	1 357
Assurance-emploi	4 269	9 207	3 477	7 824	3 531	7 913	3 779	8 468
Élément de conciliation <sup>2</sup>	-1 039	0	-391	0	291	0	-174	0
<b>Total des transferts aux personnes</b>	<b>9 829</b>	<b>24 681</b>	<b>9 703</b>	<b>25 012</b>	<b>10 007</b>	<b>25 696</b>	<b>10 501</b>	<b>26 927</b>
Assurance-emploi	4 269	9 207	3 477	7 824	3 531	7 913	3 779	8 468
Sécurité de la vieillesse	5 560	15 474	6 226	17 188	6 476	17 783	6 722	18 459
Part en pourcentage	28,5	71,5	28,0	72,0	28,0	72,0	28,0	72,0
<b>Total des transferts aux provinces et territoires</b>	<b>8 146</b>	<b>20 672</b>	<b>6 352</b>	<b>21 729</b>	<b>8 164</b>	<b>21 819</b>	<b>9 484</b>	<b>22 359</b>
Part en pourcentage	28,3	71,7	24,0	76,0	27,2	72,8	30,0	70,0
<b>Total des transferts</b>	<b>17 975</b>	<b>45 353</b>	<b>16 055</b>	<b>46 741</b>	<b>18 171</b>	<b>47 515</b>	<b>19 985</b>	<b>49 286</b>
Part en pourcentage	28,5	71,5	25,6	74,4	27,7	72,3	28,9	71,1

**Sources:**

- (1)-(3) Comptes publics du Canada 1995-1996, 1999-2000 et 2000-2001, Volume II (partie I) – Détails des dépenses et des recettes; (partie II)– Informations Supplémentaires (Programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés) et Paiements de transferts.
- (4) Conseil du trésor du Canada, Budget de dépenses 2001-2002 et Mise à jour économique, ministère des Finances du Canada, 17 mai 2001.

1. Les transferts aux personnes pris en considération sont: l'assurance-emploi (**Compte consolidé**), et la sécurité du revenu des personnes âgées (**Développement des ressources humaines**).

Les transferts intergouvernementaux pris en considération se rapportent aux différents programmes à frais partagés ou aux contributions directes versées aux provinces et gouvernements des territoires par les ministères suivants : enseignement, santé, infrastructure, habitation, protection des forêts des autochtones (**Affaires indiennes et du Nord canadien**); assurance-récolte, protection du revenu agricole et programmes divers (**Agriculture et Agroalimentaire**); administration de la taxe sur les biens et services, allocations spéciales pour enfants entretenus par des ministères ou agences provinciales (**Agence des douanes et du revenu**); accord sur l'immigration, installation et adaptation des immigrants (**Citoyenneté et Immigration**); protection civile et catastrophes naturelles (**Défense nationale**); réadaptation toxicomanie et alcoolisme – et en 1995-1996 services de santé complémentaires et assurées - (**Santé**); aide à l'employabilité des personnes handicapées – et en 1995-1996 toxicomanie et alcoolisme, adaptation travailleurs âgés, planification de l'emploi, régime d'assistance publique du Canada et éducation post-secondaire - (**Développement des ressources humaines**); réseaux climatologiques et protection et dépollution du Saint-Laurent (**Environnement**); péréquation, stabilisation fiscale, subventions statutaires, impôt sur les sociétés d'utilité publique, recouvrement Loi sur les allocations aux jeunes et paiements de remplacement au titre des programmes permanents, transfert canadien en

santé et programmes sociaux (**Finance**); subvention au programme d'infrastructure (**Industrie**); armes à feu, aide juridique, assistance et aide juridique jeunes contrevenants et Autochtones, fonds pour la mise en œuvre et l'application des pensions alimentaires (**Justice**); langues officielles dans l'enseignement (**Patrimoine**); divers (**Pêches et Océans**); tempêtes de verglas et contribution ressources extra-côtières (**Ressources naturelles**); logement à frais partagés (**Travaux publics et Services gouvernementaux**); police sur les réserves autochtones (**Solliciteur général**); routes, aéroports, sécurité (**Transports**).

2. Conciliation entre les information des Comptes publics du Canada concernant les transferts au titre des Programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés et celles des Comptes publics du Québec.



**Tableau 10**

Dépenses de programmes (après transferts) du gouvernement du Canada attribuées au Québec selon le ratio de la population Québec/Canada, par ministère, 1995-1996 et 1999-2000 à 2001-2002 (en millions de dollars)

Ministères (selon les responsabilités de programmes de 1999-2000 à 2001-2002)	1995-1996 (1)	1999-2000 (2)	2000-2001 (3)	2001-2002 (4)
<b>Ratio population du Québec Canada</b>	24,5	24,1	24,0	23,8
Affaires étrangères et Commerce international	812	864	920	868
Affaires indiennes et du Nord canadien	1 224	1 082	1 168	1 149
Agence des douanes et du revenu Canada	512	663	1 041	620
Agriculture et Agroalimentaire	506	367	354	325
Anciens combattants	475	501	506	501
Citoyenneté et Immigration	143	190	201	183
Conseil du Trésor	301	274	1 003	494
Conseil Privé	41	64	113	57
Défense nationale	2 789	2 725	2 746	2 711
Développement des ressources humaines	631	602	617	666
Environnement	159	175	155	170
Finances	571	1 163	1 628	921
Gouverneur général	3	4	4	4
Industrie	846	1 100	957	1 082
Agence du Canada atlantique	90	74	68	84
Agence de développement du Québec	92	62	56	85
Diversification de l'économie de l'Ouest	89	52	51	68
Société d'expansion du Cap Breton	4	2	8	9
Justice	121	192	226	181
Parlement	69	78	83	84
Patrimoine canadien	679	654	703	774
Pêches et Océans	302	332	364	312
Ressources naturelles	244	220	214	206
Santé	462	770	648	713
Solliciteur général	642	713	739	746
Transports	561	203	206	190
Travaux publics et Services gouvernementaux	711	567	718	623
Éléments de conciliation <sup>1</sup>	-1 158	-1 892	-2 618	-502
<b>1. Total des dépenses de programmes après transferts</b>	11 921	11 801	12 879	13 324
Part des dépenses en pourcentage	24,5	24,1	24,0	23,8
<b>2. Total des transferts aux personnes</b>	9 829	9 703	10 007	10 501
<b>3. Total des transferts au gouvernement</b>	8 146	6 352	8 164	9 484
<b>4. Total des dépenses budgétaires (1+2+3)<sup>2</sup></b>	29 896	27 856	31 050	33 309
Part des dépenses en pourcentage	26,70	25,00	26,00	26,63

**Sources:** Selon les données des tableaux 8 et 9; et Institut de la statistique du Québec pour la population du Québec et du Canada selon l'année civile pertinente (1996; 1999; 2000;2001).

1. Voir note 1 au tableau 8 et note 2 au tableau 9.

2. Avant le service de la dette.